

Conférence « Coopérations régionales et transfrontalières : Mieux vivre ensemble en Afrique et dans l’océan Indien »

6^{ème} Forum de l’action internationale des collectivités

Le 29 juin 2015, de 16h00 à 17h30

Palais des Congrès de Paris

Compte-rendu

Président de séance : **Charles Josselin, président d’honneur de Cités Unies France**

Modératrices : Astrid Frey et Constance Koukoui, Cités Unies France

Introduction et présentation

Le président de séance, **Charles Josselin**, accueille et remercie tous les intervenants, participants et pays représentés.

Depuis toujours, les hommes traversent les frontières pour leurs besoins sociaux, culturels et économiques. Des entités politiques se composent et se recomposent, modelant l’inconscient collectif.

Aujourd’hui, les élus locaux sont de plus en plus conscients du fait que les défis auxquels doivent faire face les territoires dépassent de loin les frontières maritimes et terrestres locales, régionales, autant que nationales. Aujourd’hui aussi, de nouvelles logiques sécuritaires et d’accès aux ressources prennent le pas sur des relations de coopération séculaires.

Dans le même temps, les nations se regroupent au sein d’organisations régionales, pour peser sur les décisions, former des marchés plus vastes, inventer de nouvelles coopérations inter-étatiques.

Quel rôle pour les collectivités territoriales dans l’intégration régionale ? Cette intégration constitue-t-elle une plus-value pour le vivre-ensemble ?

Objectifs de la conférence

Cette conférence s’est proposée, à la lumière de deux ensembles régionaux, d’examiner la place des collectivités territoriales dans des ensembles sous-régionaux constitués de longue date :

- l’UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine) d’une part,
- la COI (Commission de l’Océan Indien) de l’autre, tout en restant ouvert, dans les débats, aux autres ensembles sous-régionaux du continent africain.

Pour rappel, l’intégration africaine est également le thème d’Africités VII qui se déroulera du 29 novembre au 03 décembre 2015 à Johannesburg, Afrique du Sud.

A partir de quelques témoignages de représentants de collectivités et d’organisations régionales, il s’agissait de dresser le portrait de ces ensembles de coopérations et de permettre aux collectivités françaises de les questionner :

- Quelle coopération décentralisée au vu de ces réalités ?
- Comment les collectivités et leurs collectivités partenaires peuvent-elles agir et non subir les flux qui traversent leurs territoires ?
- Comment peuvent-elles proposer des programmes de coopérations sans contrevenir à des logiques qui ont été conçues sans elles ?

Des coopérations avec des territoires frontaliers, comme les coopérations avec des ensembles plus larges de collectivités, ont ainsi été abordées.

- **Séquence introductive**

Coopérations (sous-)régionales, coopérations transfrontalières, intégration régionale ; de quoi parle-t-on ?

- Introduction par la Mission Opérationnelle Transfrontalière, **Jean Peyrony**, directeur général

L'intervention s'est faite en trois points : une description du réseau et des activités de la Mission Opérationnelle Transfrontalière, un exposé de la coopération transfrontalière en Europe et un exemple de coopération transfrontalière en Afrique de l'Ouest (projet LOBI de l'UNCDF¹).

Pour ce qui est de la coopération transfrontalière en Europe, Jean Peyrony a rappelé le cadre juridique d'intervention des collectivités et le programme de financement européen Interreg.

S'agissant du projet LOBI « Local cross-border initiative » - il a été insisté sur ses enjeux et perspectives. Les points clés du projet sont les suivants:

- **monter des projets transfrontaliers locaux, pilotés par des acteurs publics permet :**
 - la réalisation d'objectifs communs de développement
 - l'association de plusieurs niveaux de gouvernances (local, national et (sous)régional)
 - la résolution des obstacles liés aux bornages des frontières

Les enjeux sont de mettre en place un cadre légal rendant possible ces coopérations et d'organiser un cadre de concertation locale associant acteurs locaux, nationaux, régionaux et membres de la société civile.

- **disposer d'un cadre national permettant la coopération transfrontalière des collectivités locales**

Il importe de rendre compatible la coopération transfrontalière locale avec le cadre juridique national et de clarifier la répartition des compétences entre échelons territoriaux. Les collectivités territoriales doivent se voir accorder les moyens nécessaires au développement d'une coopération transfrontalière effective.

- **Créer un cadre régional de la coopération pour rendre possible la coopération transfrontalière locale**

Il s'agit de poser le cadre juridique de cette coopération.

- **Table ronde 1 : Les relations entre collectivités voisines et frontalières : enjeux actuels**

Comment gouverner localement un ensemble de territoires proches physiquement mais souvent lointains juridiquement ?

- Le Conseil des Collectivités Territoriales de l'UEMOA, **François Albert Amichia**, ministre, président du CCT ; Autorité de développement intégré du Liptako Gourma, **Badi Ould Ahmed Ganfoud**, directeur général

Parole et rôle des collectivités territoriales au sein d'une organisation régionale : « Les organisations africaines d'intégration régionale et de coopération face aux dynamiques locales de coopération transfrontalière ».

¹ UNCDF – Fonds d'équipement des Nations Unies

L'intervention de Monsieur Amichia vise à démontrer que le modèle traditionnel d'intégration régionale s'essouffle en raison d'une absence de vision territoriale et d'implication des populations. Dès lors, le CCT UEMOA s'efforce à promouvoir une approche de territorialisation des stratégies de développement.

Les espaces transfrontaliers sont des zones d'intenses dynamiques socioéconomiques. Il s'agit également de zones où les équipements présentent un important vecteur d'intégration régionale.

Il convient donc de réfléchir à des modes opératoires permettant aux collectivités frontalières de valoriser et contribuer au développement territorial à partir de ces espaces.

Enfin l'intégration régionale, en ce qu'elle permet interactions et meilleure connaissance mutuelle, contribue à la prévention des conflits. Il est important de poursuivre l'effort de coopération transfrontalière en ce qu'il favorise le « vivre ensemble ».

Monsieur Amichia conclut ainsi que le « concept de « pays frontières », où les frontières nationales servent non plus de point de rupture, mais deviennent des points de suture, selon les mots du Président Alpha Oumar Konaré, trouve ici tout son sens ».

Après présentation de l'ALG (organisation intergouvernementale de coopération regroupant le Burkina Faso, le Mali et le Niger), Badi Ould Ahmed Ganfoud expose son rôle d'appui aux dynamiques locales de coopération transfrontalière dans la Région du Liptako-Gourma. Le principal défi de l'organisation est, aux côtés d'autres telles que l'UEMOA et l'UNCDF, de susciter, d'accompagner et de coordonner toute action contribuant au développement intégré de la Région. Pour ce faire, il vient d'être élaboré un « Programme régional d'appui au développement décentralisé transfrontalier dans la région du Liptako-Gourma ».

- Informations transmises par Jean-Marc Cassam-Chenai, Directeur Général Adjoint à l'Économie, le Tourisme et l'International, **Direction générale des services, Conseil régional de la Réunion**
Rappel du rôle du POCT (Programme Opérationnel de Coopération Territoriale = Fonds européens FEDER) : une coopération régionale au service de quels objectifs ? (excusé)

La Réunion et Mayotte, disposent d'un instrument de coopération régionale puissant au service de leur intégration régionale : le Programme opérationnel de coopération territoriale, financé sur les fonds INTERREG V. Le POCT concilie différents enjeux : les priorités stratégiques de la Réunion et de Mayotte, le développement des régions de l'Union européenne, les enjeux de développement de l'océan Indien.

La programmation 2014-2020 suppose d'une part un accord des pays « bénéficiaires », par exemple, Madagascar, ainsi que, par souci de cohérence, une concertation étroite avec les Etats tiers et organisations régionales (COI, SADC, COMESA²...) ou encore avec les principaux bailleurs.

Une fois traduit en cadres d'interventions, le POCT permettra certainement aussi de cofinancer des projets de coopération décentralisée.

Les cinq axes stratégiques retenus pour 2014-2020 sont : la recherche et l'innovation ; le développement économique et touristique ; l'adaptation au changement climatique dont la prévention des risques ; la protection du patrimoine naturel et culturel ; la formation et la mobilité.

- Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation malgache, **Gervais Rakotonirina**, directeur général de la décentralisation

Le Directeur général rappelle que Madagascar sort d'une longue période de transition et dispose désormais des institutions nécessaires pour faire avancer le pays. Il mentionne notamment les trois établissements publics sous tutelle du ministère et au service de la décentralisation effective : le FDL (Fonds de Développement Local), l'INDDL (Institut de formation des agents des collectivités locales) et l'ONCD

² COI – Commission de l'océan Indien ; SADC – Communauté de développement d'Afrique australe ; COMESA - Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe

(Office national de Concertation sur la déconcentration et la décentralisation). Aussi, le Plan national de développement qui couvre la période 2015-2019 a été adopté. Plusieurs lois importantes sur la décentralisation ont été promulguées en 2014 et les décrets d'application commencent à sortir. Madagascar est membre de plusieurs organisations régionales, dont la COI qui regroupe Mayotte, les Seychelles, Maurice, les Comores et la Réunion. Dans ce cadre, Madagascar est ouvert aux projets qui permettront un développement régional. La coopération décentralisée est heureusement restée très active pendant la crise, et continue de se développer notamment avec des collectivités de La Réunion et de Mayotte.

- **Table ronde 2 : Quel engagement des collectivités françaises dans la coopération transfrontalière et régionale ?**

Quelles sont les motivations des collectivités françaises pour coopérer en zone transfrontalière ou avec des territoires de pays limitrophes ? Quelle cohérence territoriale ? Quelles économies d'échelle ?

Témoignage de collectivités françaises et de leurs partenaires (**partenariats multi pays, partenariats avec des collectivités en zones frontalières**)

- Territoire de la Côte Ouest, La Réunion, **Yoland Velleyen**, vice-président chargé de la coopération et **Maguy Doulet**, chargée de mission coopération décentralisée et relations extérieures

La coopération transfrontalière : une évidence ? Quels objectifs de la coopération pour une intercommunalité réunionnaise ? Quels écueils ? Quels retours attendus pour le territoire ? La paix et cohésion régionale, un objectif ?

La présentation du TCO a permis de montrer, à travers plusieurs exemples concrets de projet en cours, que La Réunion est un pôle de compétences dans l'océan Indien qui, part sa situation géographique et l'expertise dont elle dispose, doit être exploitée.

Le TCO est ainsi engagé dans plusieurs coopérations - à dominante économique, touristique et technique - poursuivant un objectif gagnant/gagnant. Terre du « bien vivre ensemble », elle dispose de racines communes avec ses voisins de la région et apparaît donc comme une interlocutrice légitime.

Les actions menées ont pour objectifs de permettre l'export de savoir-faire, la facilitation de la mobilité et l'insertion des jeunes, la lutte contre les inégalités et la pauvreté. Toutes ont pour défis de s'inscrire dans la durée. Elles se heurtent parfois à des difficultés tenant à l'instabilité des pays tiers ou encore à l'incompréhension de l'opinion publique.

- Conseil régional Rhône Alpes, **Véronique Moreira**, vice-présidente déléguée aux solidarités internationales.

Le Conseil régional est engagé dans plusieurs coopérations avec l'Afrique de l'Ouest et Madagascar. Depuis 2006, le pari a été pris de constituer un réseau entre ces différents territoires de coopération et la région française, afin de favoriser des projets communs (Sud-Sud-Nord) qui valorisent et renforcent à la fois les compétences et la décentralisation régionale. Ce réseau a été baptisé cellule d'échanges et de partenariats Rhône Alpes Afrique de l'Ouest et Madagascar (CEPRAOM).

Au fil du temps, le réseau a évolué de projets d'infrastructures en réseau d'échanges d'expériences et de mutualisation, valorisant les compétences des acteurs des territoires. Il facilite les relations entre régions du Sud. La CEPRAOM permet ainsi d'atteindre deux objectifs de la coopération solidaire : premièrement, transférer les compétences et les décisions aux acteurs et actrices du Sud ; deuxièmement : donner un rôle central aux institutions locales pour qu'elles mettent en place des services publics sous-régionaux, au profit de la montée en compétence des énergies locales.

Les champs d'actions concernent autant la recherche et le développement en logistique de santé, que la formation professionnelle en matière électromécaniques, la coopération universitaire autour de la création de documentaires ou encore la prise en compte des personnes handicapées dans le développement local. Le dernier projet en date est la mise en place de bourses régionales de mobilité pour des jeunes, entre les régions de Tombouctou (Mali), Atsinanana (Madagascar) et Hauts Bassins (Burkina Faso), le Sénégal ayant fait le choix de supprimer l'échelon régional.

- Communauté de Communes de Faucigny Glières, **Marie-Laure Meyer**, vice-présidente en charge de la coopération décentralisée et **Claire Raynaud**, instructrice du droit des sols, chargée de mission tourisme et coopération décentralisée.

La Communauté de Communes participe à une coopération transfrontalière avec la Suisse depuis plusieurs années, par exemple en développant les transports par rail ou encore, en préservant les corridors biologiques. Fort de cette expérience, elle a proposé d'accompagner la collectivité partenaire nigérienne, Téra, dans une coopération transfrontalière avec Dori au Burkina Faso (commune également soutenue par son partenaire français, Annecy-le-Vieux) pour améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, Tera est également partie prenante de l'Initiative pour l'intégration des infrastructures régionales du Sahel (3IRSahel), du fait du poids de son marché à bétail à rayonnement régional.

- **Point de vue du Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) :**

Quelle politique française d'appui à la coopération décentralisée au sein d'ensembles sous-régionaux et transfrontaliers

- **Hélène Julien**, rédactrice Décentralisation et Gouvernance Territoriale et **Joël Lebret**, chargé de mission, représentant le Délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales

Le MAEDI accompagne les collectivités des espaces partenaires dans l'évolution des cadres institutionnels et législatifs nationaux et régionaux en matière de coopération transfrontalière. Elle soutient la mise en place de dispositifs de concertation transfrontaliers et appuie le financement de projets.

- **Synthèse par le président de séance**

Cette conférence, très ambitieuse pour le temps imparti, a permis de mettre en avant que les gouvernements, les organisations régionales, mais aussi les collectivités territoriales, ont conscience que les logiques de développement ne s'arrêtent pas aux frontières des territoires soumis à leur administration.

Les solutions pour un développement partagé, équitable, qui permet d'éviter des poches de pauvreté et d'inégalité, réside aussi dans des projets transfrontaliers et dans le croisement des expériences.

La coopération décentralisée, parce qu'elle repose sur une logique territoriale et de développement local, permet d'appuyer des projets régionaux et transfrontaliers. Les collectivités françaises et leurs partenaires, qui ont maintenant une expérience de plusieurs décennies en coopération décentralisée, ont développé une capacité à se décentrer, à imaginer des solutions ensemble et à s'adapter aux contextes mouvants de la mondialisation. L'émergence d'ensembles régionaux en fait partie.

ANNEXES :

Interventions et supports

- 1/ Intervention de Jean Peyrony, **Mission Opérationnelle transfrontalière (MOT)** : diaporama
- 2/ Intervention de François Albert Amichia, CCT UEMOA : **note sur les enjeux transfrontalier : « Le rôle des espaces transfrontaliers dans l'intégration régionale »**
- 3/ Intervention de Badi Ould, Autorité de développement intégré du Liptako Gourma : **communication sur « les organisations africaines d'intégration régionale et de coopération face aux dynamiques locales de coopération transfrontalière »**
- 4/ Intervention de Yoland Velleyen et Maguy Doulet, Territoire de la Côte Ouest : **Diaporama « Quels engagements des collectivités françaises dans la coopération transfrontalière et régionale ? »**
- 5/ Note en appui à l'intervention de Véronique Moreira : **coopération de la cellule d'échanges et de Partenariats Rhône-Alpes Afrique de l'Ouest et Madagascar (CEPRAOM)**
- 6/ Témoignage de Marie-Laure Meyer et Claire Raynaud, pour la **Communauté de communes Faucigny-Glières – coopération transfrontalière ici et en coopération décentralisée** : diaporama
- 7/ Intervention d'Hélène Julien, **Ministère des affaires étrangères et du développement international, sous-Direction de la gouvernance démocratique** : diaporama

Liste des participants